

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

- Mises à jour le 05.10.2022 -

La SCOP CAP'Formations Sport immatriculée au RC de AUCH, dont le siège social est situé au 54 rue du Couchant, 32490 MONFERRAN-SAVES, est un organisme qui organise et dispense des formations professionnelles en alternance ou sous forme de stages inter-entreprises et intra-entreprises dans les métiers du sport, de la forme, du bien-être et de la santé.

CAP'Formations Sport effectue la ou les prestations commandées soit avec ses moyens propres, soit avec le concours d'autres organismes avec lesquels il aura passé des contrats de sous-traitance ou de co-traitance. Son activité de dispensateur de formation est enregistrée auprès du Préfet de région Occitanie sous le numéro 76320069032 ; cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

CAP'Formations Sport est certifié QUALIOP1 sur la catégorie d'action suivante : action de formation.

Les présentes CGV sont complétées par le Règlement Intérieur des stagiaires et accessibles sur le site : www.capformationssport.fr.

ARTICLE 1 – OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») s'appliquent à l'ensemble des prestations engagées par CAP'Formations Sport pour le compte d'un client.

Les CGV s'adressent aux organismes/entreprises et aux particuliers. Elles concernent les formations en présentiel ou réalisées à distance. Les formations en présentiel peuvent être réalisées dans les locaux loués par l'organisme ou dans les locaux des clients.

Les CGV prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord cadres ou accord commercial spécifique réalisé avec le client. Tout autre document de CAP'Formations Sport tels que prospectus, catalogues, n'ont qu'une valeur indicative. Les informations et/ou prix figurant sur les documents, catalogues, publicités, prospectus ou sites internet ne sont données qu'à titre indicatif.

Les conditions générales peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis par CAP'Formations Sport.

ARTICLE 2 – INSCRIPTION, CONDITIONS D'ADMISSION

La demande d'information sur nos offres de formation et leurs conditions de réalisation se fait du lundi au vendredi soit par mail à capformationssport@gmail.com, soit par téléphone au 06 76 28 57 71, soit directement sur RDV présentiel, soit directement depuis notre site internet www.capformationssport.fr.

Certaines formations requièrent un test d'exigence préalable à l'entrée en formation. Au regard de ces éléments, CAP'Formations Sport se réserve le droit de refuser toute personne ne répondant pas aux critères d'admission définis pour la formation.

Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur applicable aux stagiaires, lequel est porté à sa connaissance

ARTICLE 3 – DEVIS, DOCUMENTS CONTRACTUELS ET ATTESTATIONS

Pour chaque formation, CAP'Formations Sport s'engage à fournir un devis au client sur demande. Ce dernier est, dans ce cas, tenu de retourner à CAP'Formations Sport un exemplaire daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Dans tous les cas, un contrat ou une convention de formation précisera systématiquement l'intitulé de la formation, sa nature, sa durée, ses effectifs, les modalités de son déroulement et la sanction de la formation ainsi que son prix et les contributions financières éventuelles de personnes publiques. Tout contrat ou convention sera établi selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur et plus précisément suivant les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail.

A l'issue de la formation, une attestation de fin de formation et/ou une attestation de présence est délivrée, sous réserve d'une participation conforme aux exigences de CAP'Formations Sport.

ARTICLE 4 – MODALITES DE FINANCEMENT

4.1. PRISE EN CHARGE INDIVIDUELLE - Pour les personnes dont le montant de la formation est pris en charge par le participant

Lorsqu'une personne physique entreprend une formation à titre individuel et à ses frais, le contrat est réputé formé lors de sa signature, il est soumis aux dispositions des articles L.6353 3 à L.6353-9 du Code du Travail.

- À réception de sa demande d'inscription (via le formulaire en ligne, par téléphone ou par mail), une confirmation de la prise en compte de celle-ci lui sera adressée sous 7 jours maximum.

- Sous réserve que le client remplisse les conditions de recevabilité administratives, réglementaires et/ou techniques, CAP'Formations Sport envoie le contrat de formation professionnelle, accompagné de ses annexes, le cas échéant.

- Pour valider son inscription, le participant doit retourner à CAP'Formations Sport ce contrat signé par retour de mail ou courrier postal. Au-delà du délai de rétractation légal dont il bénéficie (10 jours à compter de la signature du contrat), il doit faire parvenir à CAP'Formations Sport un règlement TTC correspondant à 30 % du montant de la formation par virement ou par chèque libellé à l'ordre de CAP'Formations Sport. Le solde du montant de la formation devra être réglé conformément à l'échéancier défini dans le contrat. Une facture lui sera envoyée à l'issue de la formation.

- Pour les formations dont la durée est supérieure à 150H, il devra faire parvenir à CAP'Formations Sport avant le premier jour de formation, les éléments attestant de sa couverture en Responsabilité civile, sa protection sociale et de sa couverture pour les risques accident du travail / maladie professionnelle. Si le participant n'est pas couvert, il est de sa responsabilité d'adhérer, à ses frais, pour la durée de la formation, à une assurance volontaire individuelle auprès de la CPAM du lieu de son résidence.

- Une convocation individuelle par voie dématérialisée (indiquant la date et le lieu d'accueil du début de formation) ainsi que les moyens d'accès au centre de formation lui seront adressés personnellement avant le début de la formation.

- Le prix de la formation doit être payé en totalité à l'issue de la réalisation de cette dernière, soit conformément à l'échéancier prévu au contrat, soit par chèque ou virement.

- Si en cours de formation, le participant bénéficie d'un financement total de sa formation par un financeur, il pourra faire valoir cette information pour modifier son contrat de formation. Dans ce cas, l'organisme de formation à réception de la notification écrite de prise en charge procédera soit au remboursement des sommes déjà perçues au titre du contrat de formation, soit à l'élaboration d'un nouvel échéancier sur les sommes restants dues. En cas de prise en charge partielle, le calcul de ces sommes se fera au prorata temporis des heures réalisées en dehors des périodes définies dans sa notification.

- Au-delà des 10 jours de rétractation conventionnelle et en cas d'abandon du stage par le stagiaire le contrat de formation sera résilié selon les conditions prévues à l'article 6 des présentes conditions générales de vente.

Pour les prestations autres que les prestations de formation (Tests d'entrée, Tests d'Exigences Préalables), le candidat devra pour valider son inscription, remplir le formulaire, accompagné des pièces demandées et s'acquitter du règlement. Une facture sera adressée sur demande. Toute inscription est définitive, en cas d'annulation ou d'absence par le candidat le prix de la prestation n'est pas remboursable, à l'exception des motifs légitimes : Accident ou décès d'un proche (premier niveau : enfant / père / mère) ou maladie ou hospitalisation du stagiaire. Un justificatif sera exigé.

4.2. PRISE EN CHARGE PAR UN TIERS

Pour les personnes dont le montant de la formation est pris en charge par l'employeur

- À réception de sa demande d'inscription (en ligne ou par courrier), une confirmation de la prise en compte de celle-ci lui sera adressée sous 7 jours, accompagnée du devis.

- L'employeur doit confirmer la demande par courrier ou par mail pour son inscription et/ou celle de ses collaborateurs.

- CAP'Formations Sport établit ensuite la convention de formation professionnelle correspondante, au sens de l'article L.6353-2 du Code du Travail, qui devra être signée par le représentant légal et retournée à CAP'Formations Sport revêtue du cachet de l'entreprise. Une facture lui est adressée à l'issue de la formation : elle devra être réglée à réception par chèque TTC à l'ordre de CAP'Formations Sport ou par virement.

- Toutefois, en cas de prise en charge de tout ou partie du montant de la formation par un opérateur de compétences (OPCO) le client s'engage à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de l'organisme concerné avant le début de la formation, à informer CAP'Formations Sport des coordonnées complètes de celui-ci et à lui transmettre l'accord de prise en charge, si possible, avant le début de la formation.

- Si la prise en charge par un organisme tiers n'est que partielle, le solde est à la charge de l'employeur.

- Si l'employeur n'a pas fourni la preuve de la prise en charge par un organisme tiers au début de la formation, la facture sera établie au nom de l'employeur.

- En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

- Une convocation individuelle (indiquant la date et le lieu d'accueil du début de formation) ainsi que les moyens d'accès au centre de formation seront adressés au salarié concerné, avec copie à l'employeur si cela est demandé.

Absences du salarié :

- Le stagiaire ayant une obligation de présence sur le centre de formation, il est de la responsabilité de l'entreprise de s'assurer de l'assiduité de son salarié. En cas d'absence du stagiaire pour un motif de force majeure et sur présentation d'un justificatif, seules les heures réalisées et attestées pourront être facturées.

- En cas d'absence du stagiaire de son fait (avec ou non l'accord de l'entreprise) ou du fait de l'entreprise (maintien du salarié dans son poste durant le temps de formation), CAP'Formations Sport se réserve le droit de facturer les heures de formation non réalisées au titre de dédommagement. Celles-ci ne pourront pas faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO et ne pourront pas être confondues avec les sommes dues au titre de la formation professionnelle.

Pour les personnes dont la formation est prise en charge (totalement ou partiellement) par un organisme tiers : Région, Pôle Emploi, Transition Pro, AGEFIPH, CDC etc.

- Un courrier confirmant la prise en compte de la demande sera adressé au participant sous 7 jours à compter de la date de réception de sa demande d'inscription (en ligne, par mail, ou par téléphone).

- Il incombe au participant de fournir à CAP'Formations Sport le dossier de financement de l'organisme tiers. CAP'Formations Sport s'engage à le compléter et à le retourner au participant dans les plus brefs délais.

- L'inscription du participant ne sera considérée comme validée qu'à réception de la réponse positive écrite de l'organisme financeur et dans la limite des places disponibles.

- CAP'Formations Sport s'engage à fournir à l'organisme financeur les pièces administratives et justificatives prévues dans la convention.

- La facturation des heures de formation sera effectuée selon les conditions prévues conventionnellement avec l'organisme financeur.

- En cas de prise en charge partielle, les heures restant dues seront facturées au participant, sous couvert d'un contrat de formation et de l'échéancier prévu. (cf. Article 4.1. des présentes conditions générales de vente).

- Une convocation individuelle (indiquant la date et le lieu d'accueil du début de formation) ainsi que les moyens d'accès au centre de formation lui seront adressés personnellement avant le début de la formation.

ARTICLE 5 – TARIF

Les prix indiqués sur les fiches de formation ou dans le catalogue sont TTC. CAP'Formations Sport n'est pas soumis à la TVA conformément ART. 261 du CGI. Ne sont inclus ni le coût des repas, ni celui de l'hébergement.

Modalités de règlement : Les factures sont payables au comptant à compter de la date de réception de la facture, par virement bancaire ou conformément aux conditions fixées avec le client.

Pénalités

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard égales au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente (minimum 0%) majoré de 10 points de pourcentage.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, sans mise en demeure préalable, dès le premier jour de retard de paiement par rapport à la date d'exigibilité du paiement.

En outre, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante euros (40€). Cette indemnité est due de plein droit, sans mise en demeure préalable dès le premier jour de retard de paiement et pour chaque facture impayée à son échéance.

Elles courent dès le jour suivant la date de règlement portée sur la facture ou, à défaut, le 31e jour suivant la date de réception des marchandises ou de la fin de l'exécution de la prestation de service.

Indemnité de recouvrement

En outre, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €. Cette indemnité est due de plein droit, sans mise en demeure préalable dès le premier jour de retard de paiement et pour chaque facture impayée à son échéance.

ARTICLE 6 – ANNULATION, ABANDON, DEDIT, REPORT

Annulation et abandon

Annulation par CAP'Formations Sport : toute inexécution totale ou partielle d'une prestation de formation entraîne l'obligation pour CAP'Formations Sport de rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Pour les Formations d'une durée égale ou inférieure à 150 heures :

Au-delà des 10 jours de rétractation conventionnelle,

- Si l'annulation sans motif ou pour des motifs propres au client, est confirmé par écrit au plus tard 15 jours avant le début de la formation : seul l'acompte reste dû à l'organisme de formation.
- En cas d'annulation moins de 15 jours avant la date de la formation ou abandon pendant la formation, le client est tenu de payer 100% du montant de la formation à titre d'indemnité, sauf accord contraire exprès de CAP'Formations Sport.

Pour les prestations autres que les prestations de formation (Tests d'entrée, Tests d'Exigences Préalables) :

- En cas d'annulation par CAP'Formations Sport, le règlement ainsi que les pièces administratives jointes au dossier lui seront retournées par courrier dans un délai d'un mois au plus.
- Toute inscription est définitive, en cas d'annulation, d'absence ou d'abandon par le candidat le prix de la prestation n'est pas remboursable, à l'exception des motifs légitimes : accident ou décès d'un proche (premier niveau : enfant / père / mère) ou maladie ou hospitalisation du stagiaire. Un justificatif sera exigé.

Pour les formations d'une durée supérieure à 150 heures :

Abandon définitif :

Au-delà des 10 jours de rétractation conventionnelle, le stagiaire peut résilier le contrat par lettre Recommandée avec Accusé de Réception ou remise de la lettre en main propre au coordinateur pédagogique ou à la directrice.

En cas d'abandon de la formation par le stagiaire au cours de l'action de formation pour suite de force majeure dûment reconnue*, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat.

En cas d'abandon de la formation par le stagiaire au cours de l'action de formation pour un autre motif, la totalité de la formation reste due à l'organisme de formation.

*Motifs pour cas de force majeure :

- Refus de l'employeur du congé de formation préalablement autorisé, en raison d'un impondérable professionnel lié à l'organisation de l'activité ou du service
- Retour à l'emploi du stagiaire entre le moment de l'inscription et la sortie théorique de formation
- Accident ou décès du stagiaire ou d'un proche (premier niveau : enfant / père / mère)
- Maladie ou hospitalisation du stagiaire

Dans ce cas, le bénéficiaire devra informer par lettre recommandée avec AR CAP'Formations Sport dans les plus brefs délais dès la survenance de l'évènement de force majeure en rappelant les circonstances rencontrées. Le contrat sera considéré comme rompu dès que le CAP'Formations Sport aura dûment constaté et accepté le cas de force majeure.

Le stagiaire devra obligatoirement fournir un document justifiant le cas de force majeure (pour chacun des cas).

En cas d'abandon en cours de formation pour un cas de force majeure dûment reconnu par la jurisprudence en vigueur (tel que guerre, tremblement de terre, révolution, etc.), seules les prestations réellement dispensées au participant seront dues, au prorata du temps de formation accomplis sans pouvoir prétendre à une quelconque indemnisation.

En cas de non réalisation totale ou partielle de la prestation de formation du fait de l'organisme de formation, celui-ci remboursera au cocontractant les sommes indument perçues. CAP'Formations Sport se réserve la faculté de reporter ses prestations et en informera par écrit le client, dans les meilleurs délais. Dans ce cas, le client ne pourra prétendre à une indemnisation.

Report par CAP'Formations Sport

CAP'Formations Sport se réserve le droit d'ajourner la formation si le nombre de personnes inscrites à la formation est inférieur à 5, une semaine avant la formation.

ARTICLE 7 - PROGRAMME DE FORMATION- RESPONSABILITES

CAP'Formations Sport se donne une obligation de moyens pour les formations proposées.

- Dans le respect des objectifs pédagogiques, le déroulement du contenu et les moyens utilisés tels que définis dans le programme de formation sont susceptibles d'être adaptés à l'initiative du responsable de la formation.
- Dans le cadre d'un engagement environnemental, toute la documentation relative à la formation peut être remise sur des supports dématérialisés.
- Par ailleurs, CAP'Formations Sport ne pourra être tenu pour responsable des modifications susceptibles d'intervenir en cours de formation à la suite d'évènements exceptionnels indépendants de sa volonté. Les emplois du temps prévoient 7 heures de formation par jour, comprises en général entre 9h00 et 17h00.
- Le participant est tenu de respecter le ou les règlements intérieurs (en fonction de son statut) dont un exemplaire lui a été remis et qui peut être obtenu et consultable sur demande.

- Les participants désireux d'utiliser leur véhicule personnel pour venir à CAP'Formations Sport sont invités à vérifier auprès de leur assureur qu'ils sont couverts pour ces trajets.

ARTICLE 8 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Pour les formations intra entreprise : Sous réserve du complet paiement du prix de la session de formation, CAP'Formations Sport pourra céder au Client les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification et d'exploitation des supports de formation, pour un usage exclusivement interne et dans des conditions devant être définies entre les parties.

Dans tous les autres cas, notamment pour les formations inter-entreprises, les formations E- Learning, les formations avec des particuliers et dans le cadre du respect des droits de propriété intellectuelle attachés aux supports de cours ou autres ressources pédagogiques, ces derniers sont mis à la seule disposition des participants de la formation sont propriété de CAP'Formations Sport ou de ses donneurs de licence. En conséquence le Client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations de CAP'Formations Sport ou à des tiers, les dits supports et ressources pédagogiques sans l'autorisation expresse, préalable et écrite de CAP'Formations Sport sous peine de poursuites judiciaires.

Dans le cadre d'un engagement pour l'environnement, certains supports fournis pour les sessions de formation sont des supports dématérialisés.

ARTICLE 9 – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES, CONFIDENTIALITÉ

En application du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, les traitements de vos données personnelles effectués par CAP'Formations Sport sont licites, loyaux et transparents. Les finalités de chaque traitement sont déterminées, explicites et légitimes. Les données collectées sont proportionnelles à la finalité du traitement et font l'objet de mesures de sécurité organisationnelles et techniques.

En outre les personnes concernées disposent sur les données personnelles les concernant d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité, et d'opposition et peuvent à tout moment révoquer les consentements aux traitements. Les personnes concernées seront susceptibles de faire valoir leurs droits directement auprès de CAP'Formations Sport ou de l'éventuel prestataire ou sous-traitant, qui s'engage à y faire droit dans les délais réglementaires et à en informer CAP'Formations Sport en écrivant un mail à l'adresse suivante : capformationssport@gmail.com.

Notre politique de confidentialité est décrite dans la rubrique « Politique de confidentialité » sur le site internet de CAP'Formations Sport à www.capformationssport.fr.

Le client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent l'utilisateur et auxquelles il aura eu accès.

Toutes informations auquel le Client aura eu connaissance ou qui auront été communiquées par l'autre partie ou par un client un tiers, antérieurement ou durant l'exécution du contrat, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer.

ARTICLE 10 - FORMATIONS E-LEARNING

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses formations aux métiers du sport, CAP'Formations Sport propose des parcours en FOAD, via une plate-forme de formation en ligne.

CAP'Formations Sport accorde au Client une licence d'utilisation non exclusive, incessible et non transférable des séquences figurant à la commande, au plan de formation.

- Mise à disposition des Modules : L'ensemble des séquences en lien avec la formation suivie, sera mis à la disposition du Client, sur une plate-forme e-learning.

- Accès aux Modules : L'accès aux séquences est géré par l'administrateur réseau de la plate-forme d'E-learning de CAP'Formations Sport. Un identifiant et un mot de passe sont communiqués au Client pour chacun des Apprenants sur la base des informations fournies par le Client (nom, prénom, e-mail). L'identifiant et le mot de passe sont confidentiels, personnels, incessibles et intransmissibles.

- Responsabilité : Le Client est responsable de la gestion et de la conservation des identifiants et mots de passe. En conséquence, il appartient au Client de mettre en œuvre toutes mesures de précaution nécessaires à leur protection et à leur conservation. Le Client est responsable des conséquences de leur utilisation. CAP'Formations Sport ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de toute utilisation frauduleuse de l'identifiant et du mot de passe du Client. Le Client s'engage à informer CAP'Formations Sport de toute utilisation frauduleuse de l'identifiant et mot de passe dès qu'il en a connaissance.

- Durée de l'accès aux Modules : L'accès à la plate-forme prend effet au démarrage de la formation et sous réserve de remplir les conditions d'admissions. Le Client dispose d'un délai spécifié dans contrat de formation, à compter de l'ouverture des séquences pour les consommer. Passé le délai spécifié, l'accès aux séquences cessera immédiatement et le Client devra effectuer une autre commande.

- Service Associés : Le parcours de formation en E-learning sur la plate-forme de CAP'Formations Sport comprend les services suivants :



- ✓ Création du profil utilisateur
- ✓ Ouverture des séquences Mises en ligne et Accès aux ressources et activités en ligne
- ✓ Assistance technique des utilisateurs par e-mail, téléphone.
- ✓ Hébergement des données de formation par CAP'Formations Sport.
- ✓ Assistance et suivi pédagogique sous forme de tutorat synchrone et asynchrone

ARTICLE 11 - LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

Les Contrats et tous les rapports entre CAP'Formations Sport et son Client relèvent de la Loi française. Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable dans un délai de soixante (60) jours compté à partir de la date de la première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception, que la partie qui soulève le différend devra avoir adressée à l'autre, seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de AUCH quel que soit le siège du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

ARTICLE 12 - COMMUNICATION

Le Client autorise expressément le CAP'Formations Sport à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la conclusion d'un Contrat et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

ARTICLE 13 - RELATION CLIENT

Pour toute information, question ou réclamation, le client peut s'adresser à l'accueil de CAP'Formations Sport ou transmettre un courriel à capformationssport@gmail.com. Votre demande sera traitée par courriel, sous 72 heures.

ARTICLE 14 - RENONCIATION

Le fait pour CAP'Formations Sport de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

Les conditions générales intervenant entre les organismes tiers, les employeurs ou leur mandataires et/ou les participants ne sont pas opposables aux présentes conditions. Toute inscription à une formation ou achat d'une prestation sur mesure vaut acceptation des présentes conditions générales de vente.